

Sommaire

Les règles de qualification pour les rivières	2
Etat biologique	2
Etat physico-chimique	2
Etat écologique.....	3
Etat chimique.....	3
Contenu du téléchargement.....	3
Description du fichier « dce_etats_arrete2018.csv »	3

Modifications du document	
17/02/2011 version 1.0	Création du document
17/11/2011 version 1.1	Données 2010
11/2012 version 2.0	Données 2011, réajustement 1971-2010
04/2012 version 2.1	Physico-chimie, biologie calculée sur deux ans Polluants spécifiques : 3 ans Chimie : 3 ans
01/2016 version 3.0	Etat selon l'arrêté du 27 juillet 2015 Physico-chimie, biologie : 3 ans Polluants spécifiques : 3 ans Chimie : 3 ans
03/2016 version 3.1	Stations représentatives du Sdage 2016
06/2018 version 4.0	Prise en compte des modifications des modalités d'évaluation de l'état en 2018 (indice I2M2, nouvelles substances) Stations représentatives de l'état des lieux 2019
09/2018 version 4.1	Arrêté du 27 Juillet 2018

Cette archive met à disposition l'historique des états (différents compartiments), recalculés depuis la mise en exploitation des stations (depuis 1971 pour certaines).

Tous les traitements ont été réalisés en application de [Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037347756&categorieLien=id>

Toutes les stations disposant d'informations environnementales (physico-chimie, biologie ou chimie) depuis 1971 ont été évaluées. Pour les années 2008 et 2009 en particulier, cela correspond respectivement à **1012 et 1160 stations**. Ces stations appartiennent à tous types de réseaux de suivi (Réseaux de Contrôle Opérationnel, de Surveillance, Complémentaires Départementaux, etc.).

 Suite à un recours juridique porté à l'encontre du marché « prélèvements et analyses » de l'Agence de l'eau en décembre 2009, les prélèvements et analyses physico-chimiques de l'année 2010 sont partiels et ne couvrent que la période septembre-décembre. L'évaluation de l'état écologique pour l'année 2010 ne reflète donc que très partiellement la qualité réelle des rivières.

Les règles de qualification pour les rivières

Etat biologique

Concernant cet état, sont retenus comme indices biologiques : les **diatomées** (IBD 2007), l'Indice **Invertébrés** Multimétrique ou (I2M2), les **poissons** (IPR) et les **macrophytes** (IBMR).

Etat physico-chimique

L'évaluation de l'état physico-chimique porte sur 12 paramètres, regroupés en 4 groupes d'éléments de qualité : le bilan de l'oxygène, la température, les nutriments et l'acidification.

Eléments de qualité	Paramètres
Oxygene	<i>Carbone Organique Dissous</i> <i>Demande Biologique en Oxygène</i> <i>Taux saturation</i> <i>O2 dissous</i>
Nutriments	NH_4^+ NO_2^- NO_3^- <i>Phosphore total</i> PO_4^{3-}
Acidification	<i>pH minimum</i> <i>pH maximum</i>
Température	<i>Température de l'eau</i>

La règle de calcul utilisée est celle du percentile 90 (*on élimine 10 % des valeurs les plus défavorables, et on retient la valeur la plus défavorable restante*) appliquée sur l'ensemble des valeurs obtenues annuellement. Les valeurs obtenues sont comparées aux seuils fournis par l'arrêté (cf 1.).

En plus des paramètres physico-chimiques classiques cités ci-dessus, l'état physico-chimique comprend également un volet lié aux polluants non spécifiques (arsenic, chrome, cuivre, zinc, chlortoluron, Métazachlore, Aminotriazole, Nicosulfuron, oxadiazon, AMPA, Glyphosate, Bentazone, 2,4 MCPA). Pour que l'état physico-chimique soit bon, ces substances doivent respecter des normes de qualité propres à chacune d'entre elles.

Après qualification de l'état physico-chimique, une marge de manœuvre est tolérée. Si la biologie est bonne (ou très bonne) sur une station et que la physico-chimie est moyenne

(mais déclassée par maximum un paramètre par élément de qualité), on peut requalifier cette station en bon état physico-chimique.

Etat écologique

L'état écologique est donné par l'état le plus déclassant entre la physico-chimie et la biologie.

Etat chimique

Les substances prioritaires ne sont pas suivies tous les ans. L'évaluation porte donc uniquement sur les résultats du suivi des substances prioritaires réalisé à intervalle de 3 années. L'arrêté « évaluation » définit des Normes de Qualité Environnementales (concentration maximale admissible et concentration moyenne annuelle) pour les substances prioritaires. La règle de qualification consiste à comparer à ces NQE, les moyennes et les pics observés sur chacune des stations.

L'interprétation des résultats obtenus est toutefois à prendre avec précaution car certains paramètres disposent de normes de qualité très basses au regard d'autres seuils réglementaires existants (exemple pour le mercure, NQE CMA = 0.07µg/l et seuil eau potable 1µg/l). Ainsi, le déclassement ne traduit pas obligatoirement une pollution environnementale majeure, constat qui nécessiterait d'autres investigations (d'autres supports suivis, sur des périodes plus longues).

Contenu du téléchargement

L'archive contient les fichiers suivants :

- le fichier avertissements.pdf présentant les informations légales des données du serveur de bassin
- ce fichier informatif
- le fichier dce_etats_arrete27JUL2018.csv contenant les données

Description du fichier « dce_etats_arrete_27JUL2018.csv »

Les classes sont codés : 1=très bon, 2=bon, 3=moyen, 4=médiocre, 5=mauvais

code_station : Code de la station de mesure

annee : Année

lbstationmesureeauxsurface : Libellé de la station de mesure

insee_departement : Code du département de la station

insee_commune : Code Insee de la commune de la station

x : Abscisse de la station (Lambert 93)

y : Ordonnée de la station (Lambert 93)

pertinente_sdage2010 : Code de la masse d'eau pour laquelle la station est représentative, pour le Sdage 2010-2015

pertinente_eco_sdage2016 : Code de la masse d'eau pour laquelle la station est représentative de l'état écologique (SDAGE 2016)

pertinente_chim_sdage2016 : Code de la masse d'eau pour laquelle la station est représentative de l'état chimique (SDAGE 2016)

pertinente_eco_edl2019 : Code de la masse d'eau pour laquelle la station est représentative de l'état écologique (Etat des lieux 2019)

pertinente_chim_edl2019 : Code de la masse d'eau pour laquelle la station est représentative de l'état chimique (Etat des lieux 2019)

ecologie : Etat écologique

pc : Etat physico-chimique

pc_assoupli : indique que l'état physico-chimique a été assoupli

oxygene : Oxygène, plus mauvaise classe des paramètres suivants : Carbone Organique (COD), Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5), Oxygène dissous, Taux de saturation en oxygène

oxygene_assoupli : indique que l'élément a été assoupli

valeur_cod : Carbone Organique (COD) - valeur

classe_cod : Carbone Organique (COD) - classe

valeur_dbo5 : Demande Biochimique en oxygène en 5 jours - valeur

classe_dbo5 : Demande Biochimique en oxygène en 5 jours - classe

valeur_o2dissous : Oxygène dissous - valeur

classe_o2dissous : Oxygène dissous - classe

valeur_taux_sat : Taux de saturation en oxygène- valeur

classe_taux_sat : Taux de saturation en oxygène - classe

nutriments : plus mauvaise classe des paramètres suivants : Ammonium (NH₄⁺), Nitrites (NO₂⁻), Nitrates (NO₃⁻), Phosphore total (Ptot), Orthophosphates (PO₄(3⁻))

nutriments_assoupli : indique que l'élément a été assoupli

valeur_nh4 : Ammonium (NH₄⁺) - valeur

classe_nh4 : Ammonium (NH₄⁺) - classe

valeur_no2 : Nitrites (NO₂⁻) - valeur

classe_no2 : Nitrites (NO₂⁻) - classe

valeur_no3 : Nitrates (NO₃⁻) - valeur

classe_no3 : Nitrates (NO₃⁻) - classe

valeur_pt : Phosphore total (Ptot) - valeur

classe_pt : Phosphore total (Ptot) - classe

valeur_po43 : Orthophosphates (PO₄(3⁻)) - valeur

classe_po43 : Orthophosphates (PO₄(3⁻)) - classe

acidification : plus mauvaise classe des paramètres suivants : pH min et pH max

acidification_assoupli : indique que l'élément a été assoupli

valeur_ph_min : Potentiel min en Hydrogène (pH) - valeur

classe_ph_min : Potentiel min en Hydrogène (pH) - classe

valeur_ph_max : Potentiel max en Hydrogène (pH) - valeur

classe_ph_max : Potentiel max en Hydrogène (pH) - classe

valeur_temp : Température de l'Eau - valeur

classe_temp : Température de l'Eau - classe

biologie : plus mauvaise classe des paramètres relatifs à la biologie

valeur_IBD : Indice Biologique Diatomées (avant 2007) - valeur

classe_IBD : Indice Biologique Diatomées (avant 2007) - classe

valeur_IBD_2007 : Indice biologique diatomées 2007 - valeur

classe_IBD_2007 : Indice biologique diatomées 2007 - classe

valeur_IBGN : Indice Biologique Global Normalisé (I.B.G.N.) - valeur

classe_IBGN : Indice Biologique Global Normalisé (I.B.G.N.) - classe

valeur_IBG_RCS : Indice Biologique macroinvertébrés - valeur

classe_IBG_RCS : Indice Biologique macroinvertébrés - classe

valeur_MGCE : Indice macroinvertébrés grands cours d'eau - valeur

classe_MGCE : Indice macroinvertébrés grands cours d'eau - classe

valeur_I2M2 : I2M2 - valeur

classe_I2M2 : I2M2 - classe

valeur_IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière (I.B.M.R.) - valeur

classe_IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière (I.B.M.R.) - classe

valeur_IPR : Indice poissons rivière - valeur

classe_IPR : Indice poissons rivière - classe

classe_PolluantsSpecifiques : Polluants spécifiques

substance_declassante_PolluantsSpecifiques : Polluants spécifiques - substance(s) déclassante(s)

chimie : Etat chimique - classe

substance_declassante_Chimie : Chimie - substance(s) déclassante(s)

chimie_SU : Etat chimique sans les molécules ubiquistes - classe

substance_declassante_Chimie_SU : Chimie sans ubiquistes - substance(s) déclassante(s)